

## Municipalité de Lac-des-Aigles

# AVIS PUBLIC

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique.*

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-14

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 267-21 à sa séance régulière du 6 décembre 2021, tiendra une consultation publique écrite de 15 jours sur ce projet de règlement du 08/12/2021 jusqu'au 22/12/2021 en conformité avec les dispositions de l'arrêté gouvernemental 2021-054 du 16 juillet 2021 et de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier l'article 4.5 relatif à l'orientation de la façade principale

Que ce projet règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.lacdesaigles.ca/> ;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ces projets de règlements doivent le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : Municipalité de Lac des Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0.

Donné à Lac-des-Aigles

Ce 08/12/2021



Francine Beaulieu  
Directrice générale